

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle
82 rue de l'Aussonnelle
31470 Bonrepos-sur-Aussonnelle



MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE RELATIF A LA REALISATION D'UNE MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE

Commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Présentation du Bâtiment

PRESENTATION DU BATIMENT

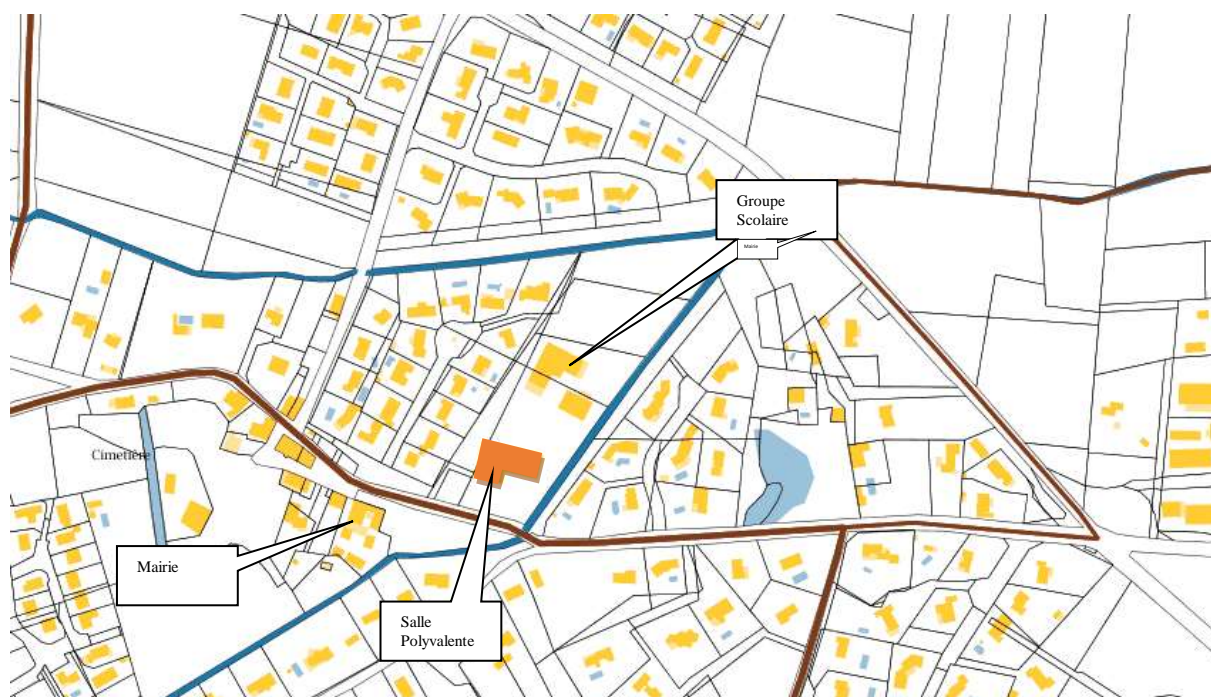
SOMMAIRE

1.- LOCALISATION	3
2.- VOLUMES	4
3. USAGE	8
4. STRUCTURE	8
5. PLAN DU BATIMENT	9
6. BESOINS DES RENOVATIONS IDENTIFIEES	9
7. ANALYSE DE PHASAGE DE REALISATION SUIVANT OPTIONS	10

1.- localisation

A Bonrepos-sur-aussonnelle - Place de la Paix -31470

Située au cœur du village en bordure de l'Aussonnelle, en contrebas de la RD68, à proximité du groupe scolaire et d'un lotissement. Elle est entourée d'une voie publique et de plusieurs aires de parking. L'environnement est arboré.





2.- Volumes



FACADE OUEST



FACADE SUD



FACADE SUD



FACADE EST



FACADE NORD

Le bâtiment en forme de L à une longueur de 45,50 m , une largeur de 26,50 m

Il abrite :

- Une **salle des fêtes** de 177 m²



- Une **salle de sport** de 612 m²





- Une cuisine / salle de préparation de m 17,6 m² et un cellier de 7,6 m²



- Des sanitaires
- Plusieurs salles employées comme salle de dépôt pour les associations (comité des fêtes) , la mairie (ancien atelier)
- Un étage sous penté au-dessus de la cuisine et du cellier sert de stockage

3. Usage

Salle des fêtes :

- Location au particulier pour diverses manifestations (mariage, anniversaires,)
- Prêt aux associations du village pour des manifestations du type (séance de gym, repas d'associations, bal, loto...)
- Cérémonies de la mairie et lieu de repli pour toute manifestation extérieure.
- Les enfants de l'école (salle de motricité).

Salle de sport employée régulièrement et par ordre de fréquentation pour :

- Le tennis,
- Le foot en salle
- Les enfants de l'école (Gym, animations périscolaires, loto annuel)
- La mairie (fête locale, marchés, ...)

4. structure

Le bâtiment est construit sur la base d'une structure métallique de type hangar agricole : montants et charpente métallique.

La toiture est en plaques ondulées de fibrociment

Les fondations sont du type semelle filante sous les murs extérieurs et les sols sont montés sur hérisson sans isolation.

Les murs extérieurs sont en parpaing de 20 cm d'épaisseur, non doublés.

Les murs intérieurs ou cloison séparatrices sont en parpaing de 10 cm d'épaisseur enduit taloché

Les sols sont soit en carrelages (cuisine, cellier, salle des fêtes, et pièces annexes) et béton lissé à l'hélicoptère et teinté dans la masse pour la salle de sport.

Les ouvertures de la salle de sport sont fermées par des panneaux opaques formés en polycarbonate.

Les ouvertures de la salle des fêtes par des fenêtres basculantes.

Elle est équipée d'un système de détection d'incendie de type L catégorie 2

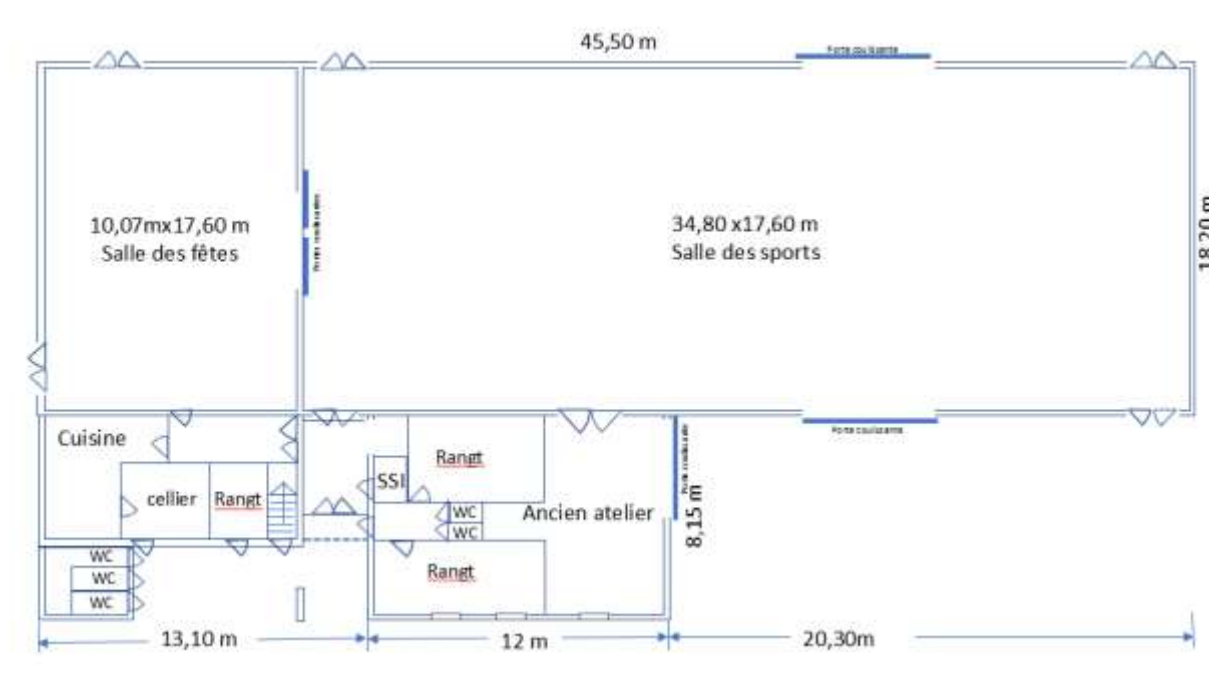
L'éclairage par rampe de néons

Les portes donnant sur les grandes salles sont métalliques

Les plafonds sont des plaques de laines de roche compressée montées sur rail.

Une particularité à exploiter : le plafond de la salle des fêtes est à une hauteur de 2.70 m, une hauteur sous faitage au-dessus du plafond est non utilisé. Les murs extérieurs ont une épaisseur de 20 cm jusqu'à 2.80m et 10 cm au-dessus.

5. plan du bâtiment



Mètrage approximatif

6. Besoins des rénovations identifiées

Réfection de la toiture non étanche, désamiantage

Habillage extérieur bois ou tout autre technique offrant un coefficient d'isolation performant

Installation d'un commerce dans l'ancien atelier ou réaménagement des locaux pour des besoins associatifs ou communaux.

Installation d'un chauffage d'une technologie peu énergivore.

Réfection de l'éclairage par une technologie LED de l'ensemble

Isolation acoustique et thermique de l'ensemble

Renforcement isolation des parois translucides extérieures

7. Analyse de phasage de réalisation suivant options

Suite aux propositions de l'étude suivant les choix qui peuvent s'envisager, proposer le phasage conditionnel de réalisation ou réhabilitation de:

- la structure globale (toiture photovoltaïque, isolation...)
- l'exploitation des volumes inemployés (salle potentielle au-dessus de la salle des fêtes, impératif d'accès AMR)
- l'aménagement des locaux
- les équipements.